

N° 2019-99

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/99

Réajustement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

NOMENCLATURE: 7.2 Fiscalité

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.

Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.

Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président informe les délégués de la nécessité de réajuster la cotisation foncière des entreprises.

Partant du constat, que les entreprises, ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 € payent moins de cotisation foncière que les entreprises plus petites, la commission finances et le bureau proposent de revoir les bases minimum de chaque tranche de chiffre d'affaires.

Il expose les dispositions de l'article 1647 D du code Général des Impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes.

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE RECETTES (en euros)	MONTANT DE LA BASE (en euros)
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 221 et 526
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 221 et 1 050
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 221 et 2 207
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 221 et 3 679
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 221 et 5 254
Supérieur à 500 000	Entre 221 et 6 833

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum
- **FIXE** le montant de cette base à 526 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €
- **FIXE** le montant de cette base à 1 050 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €
- **FIXE** le montant de cette base à 1 250 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €
- **FIXE** le montant de cette base à 1 562 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €
- **FIXE** le montant de cette base à 2 083 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €
- **FIXE** le montant de cette base à 3 123 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

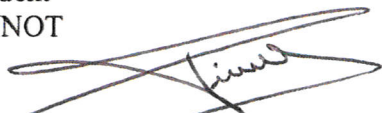
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/100

**Aides à l'immobilier d'entreprise
Convention avec le Conseil Départemental de Haute-Saône**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.

Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.

Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Loi NOTRe a confié aux EPCI la compétence de définir des aides ou des régimes d'aides et de décider de l'octroi de celles-ci sur leur territoire en matière d'investissement de l'immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides peuvent revêtir la forme de subventions, de rabais sur le prix de revente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés, ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché (article L.1511-3 du CGCT).

C'est dans ce cadre et dans le prolongement de notre décision d'acquiescer des actions de la SEM Action 70, que le Président propose de mettre en place un dispositif d'aide en faveur des investissements immobiliers destinés à favoriser l'implantation, le développement d'activités économiques sur notre territoire.

Le régime cadre de notre intervention serait le suivant : taux d'intervention 3 % retenu par l'EPCI.

L'article L1511-3 alinéa 1 du CGCT prévoit que les Départements ne peuvent plus intervenir dans ce domaine. En revanche, les EPCI peuvent déléguer aux Départements, l'instruction et l'octroi d'aides ou de subventions notamment en matière d'investissement immobilier des entreprises (article L1511-3 alinéa 4 du CGCT).

En application de cette disposition, notre communauté de communes est en mesure de confier au Département de la Haute-Saône, par voie de convention de délégation, cette compétence.

Ainsi, le Département aura pour mission d'assurer un rôle de guichet unique pour tous les EPCI, qui auront statué en ce sens. De plus, l'adhésion à ce montage permettra au Département d'abonder financièrement le montant de l'aide que notre collectivité va allouer.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de déléguer au Département de la Haute-Saône la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises prévue à l'article L1511-3 du CGCT,
- **VALIDE** la convention de délégation au Département de la Haute-Saône
- **AUTORISE** le Président à signer la convention
- **DECIDE** de retenir le taux d'intervention à 3 % avec un plafond à 30 000 €
- **DECIDE** de mettre en place une enveloppe annuelle de 50 000 €
- **AUTORISE** le Département à engager ses fonds propres en complément dans le cadre du règlement des aides définis ci-dessus

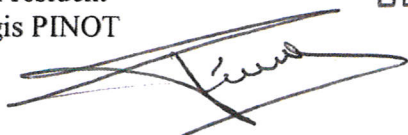
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/101

**Aides à l'immobilier d'entreprise
Convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : « *les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles* »

Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relève désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI. Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 CGCT, « *La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* ».

Il y a donc nécessité d'une convention préalable entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et la Région qui autorise cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise et qui définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention.

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/102

OM : Tarif des nouveaux bacs

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'entreprise CT2 a changé de fournisseur pour les bacs OM et tri sélectif.

De ce fait les tarifs des bacs que nous revendons sont modifiés.

- Le bac 120 L passe de 27 € à 34 € TTC
- Le bac de 180L passe de 33 € à 42 € TTC
- Le bac de 240L est à 47 € TTC
- Le bac de 660L est à 234 € TTC

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les tarifs ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**N° 2019/103
ANNULATIONS ET REDUCTIONS
OM 2019**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **2 201.34 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **1 394.59 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2019.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	PETRONELLI EMILIE	2019-096-003205	255.00 €
MELISEY	BARTHOD SEBASTIEN ET JESSICA	2019-096-002577	155.84 €
MELISEY	DIDIER EMMANUEL CORDANI CECILE	2019-096-002794	170.00 €
MELISEY	LISI AUTOMOTIVE FORMER	2019-096-003066	170.00 €
MELISEY	GAVOILLE ROLAND	2019-096-002882	212.50 €
BELONCHAMP	ESPACE 70 CG HAUTE SAONE	2019-081-000408	85.00 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	LOCATI LILIANE	2019-082-000555	93.00 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	LAROCHE FRANCOISE	2019-082-000551	135.50 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	PETITGENET MARC	2019-082-000569	135.50 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	PESEUX HERVE	2019-082-000567	135.50 €
AMAGE	BIJON LAZARE	2019-079-000119	93.00 €
LA ROSIERE	MAUFFREY ODILE	2019-089-001672	93.00 €
BELFAHY	RAMON DOMINIQUE	2019-078-000081	85.00 €
HAUT DU THEM	CHERELETIEFF FRANCOISE	2019-086-001190	127.50 €
TERNUAY	LAROCHE MURIEL	2019-091-002315	85.00 €
TERNUAY	LAROCHE MURIEL	2019-091-002316	170.00 €

ANNULATION OM

2 201.34 €

Réductions :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA ROSIERE	GERMAIN JACQUES	2019-089-001654	127.50 €
CORRAVILLERS	LAMBOLEY MARIE FRANCE	2019-083-000683	127.50 €
MELISEY	PHEULPIN CLAUDE	2019-096-003211	85.00 €
MELISEY	HENRY MICHELE	2019-096-002964	148.75 €
LA PROISELIERE ET L'ANGLE	LELAY JACQUES	2019-092-002470	21.25 €
MELISEY	BONJEAN MICKAEL	2019-096-002612	148.75 €
MELISEY	ROUARD HAMID	2019-096-003297	85.00 €
FAUCOGNEY ET LA MER	OLIVIER BERNARD ET MICHELLE	2019-085-0001083	127.50 €
LA LONGINE	DAVAL GERARD	2019-087-001456	77.92 €
BELONCHAMP	GEHANT PASCAL	2019-081-000416	21.25 €
BEULOTTE SAINT LAURENT	ABDELOUHAD REZKI	2019-082-000483	27.50 €
LA PROISELIERE ET L'ANGLE	RUEFF RENE SUCCESSION	2019-092-002491	56.67 €
TERNUAY	BERTOLAZZI NICOLAS BROUILLARD LUCINE	2019-091-002172	85.00 €
MELISEY	STEPHANIE THOMAS	2019-096-003343	21.25 €
MELISEY	PHEULPIN ROGER	2019-096-003219	63.75 €
MELISEY	MILLET STEPHANIE	2019-096-003343	194.80 €
FAUCOGNEY ET LA MER	LACROIX CHARLES	2019-085-001035	85.00 €
MELISEY	WEBER CATHERINE	2019-096-003411	85.00 €
REDUCTION OM			1 394.59 €

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**N° 2019/104
BUDGET OM
DM N°1**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.

Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.

Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire OM n°1 de l'exercice 2019, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 011 charges à caractère général pour un montant de 6 014.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 607 : Achats de marchandises		6 014.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 014.00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	6 014.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	6 014.00 €	

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget OM, exercice 2019 mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**N° 2019/105
BUDGET CCME
DM N°4**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CC 1000 Etangs n° de l'exercice 2019, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un réajustement des dépenses de fonctionnement.

Il est proposé un virement de crédit du chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement au chapitre 20 Immobilisations incorporelles opération 22 SIG pour un montant de 712.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	712.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	712.00 €	
D 2051-22 : S.I.G.		712.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		712.00 €

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget CC 1000 Etangs Melisey, exercice 2019, mentionné dans le tableau ci-dessus.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-106

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/106

Contrat Agence de l'Eau/CCME/Communes

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
 Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
 Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
 Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
 Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Un contrat sera signé entre l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes des 1000 Etangs et les communes porteuses de projets touchant à l'eau potable et/ou à l'assainissement collectif.

Les communes signataires de ce contrat seront prioritaires quant aux aides apportées par l'Agence de l'eau (avec un TTS porté à 65 %).

Le contrat sera signé en octobre 2019 après l'adoption de cette délibération.

Le Président rappelle que la prise de compétence assainissement collectif par la Communauté de Communes des 1000 Etangs devra être effective avant le 01/01/2022 et celle de l'eau potable avant le 01/01/2024.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat
- **ACTE** les prises de compétences eau et assainissement collectif avant les dates butoirs indiquées.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-107

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/107

Aide à la création d'un hébergement touristique à Servance

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Monsieur Vincent HENRY nous a transmis un dossier pour la création d'un gîte de 100 m² sur la commune de Servance pour un montant total de travaux de 90 000 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux soit 2 500 €. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 500 € à Monsieur Vincent HENRY pour la création d'un gîte de 100 m²

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Signature of Régis Pinot, President of the Communauté de Communes des 1000 Étangs.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/108

Tarifs de la boutique de nos Offices de tourisme

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la délibération datée du 15/05/2018, qui avait fixé les tarifs de la boutique de nos offices de tourisme.

Un bilan de la boutique a été fait :

- Certains produits ne sont pas renouvelés, car il n'y a pas eu de vente.
- D'autres produits sont sollicités et il y a des variations de prix sur certains produits (confiture, bière et location de VAE)

Il convient de mettre à jour les produits proposés et les tarifs.

Type de produit	Prix de revente en € TTC
Confiture. Myrtille Sauvage (365g)	6,50
Confiture. du Grimpeur (365g)	6,50
Confitures Myrtille Sauvage (250g)	5,50
Gelée d'Orties (150g)	4,50
Gelée - Cramailote (150g)	4,50
Miel (1kg)	12,50
Miel de Printemps (500g)	7,50
Miel de Forêt (500g)	7,50
Miel de Forêt (250g)	4,50
Miel de Printemps (250g)	4,50
Bière blonde – Les Grandes Fontaines – 75cl	5,50
Bière myrtille – La Dormoyse – 33cl	3,90
Jus de fruit – Chez Cholley	2,50
Location vélo à assistance électrique	Location : 25 € la demi-journée 35 € à la journée
Carte IGN des 1000 Etangs	20
Cartes postales	0,60
Livres des 1000 Étangs	29,00
Gobelets réutilisables les 1000 Etangs (pour la vente, et pour nos manifestations : apéro des 1000 Étangs, concerts...)	1
Rubalises <i>Mille Pas aux 1000 Etangs</i>	4

Le Conseil communautaire :

- **FIXE ET VALIDE** les tarifs de vente conformément au tableau ci-dessus
- **AUTORISE** les offices de tourisme de Faucogney et Melisey à vendre ces produits ou à louer les vélos à assistance électrique au prix inscrit dans le tableau

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/109

Augmentation des heures

NOMENCLATURE: 4.1 Personnels titulaires et stagiaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENNAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Mme BION est recrutée depuis le 01/02/2019 à temps non complet à 20h hebdomadaires. Compte tenu des nécessités de service, il est proposé de la passer à temps complet (35h hebdomadaires) à partir du 01/11/2019.

Préalablement au passage à temps complet formalisé avec le Centre de Gestion, il est proposé d'utiliser les heures complémentaires pour que Mme BION soit à temps plein dès le 01/10/2019.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le passage à temps complet de Mme Bion dès le 01/11/2019
- **AUTORISE** l'utilisation des heures complémentaires en attendant cette modification
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

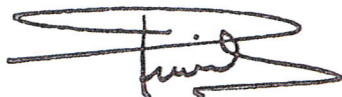
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/110

Subvention à l'association TERRES

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.**Pouvoirs :** Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.

Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.

Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'association TERRES sollicite la CCME pour l'octroi d'une subvention facilitant l'organisation des Bio Jours qui s'est déroulée à Faucogney les 7 et 8 septembre 2019.

Après avis du bureau, il est proposé d'accorder à cette association 250 €.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de 250€ pour l'association TERRES
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

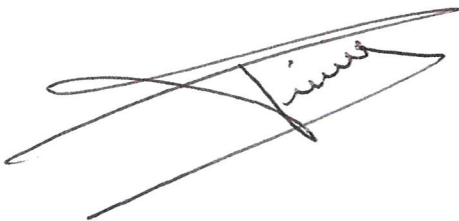
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2019-111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

N° 2019/111

Subvention au club de badminton Lure Citers Mélisey

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 19 septembre 2019 pour la session ordinaire du lundi 30 septembre 2019.

L'An Deux Mille dix-neuf, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au Moulin d'Amage, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	44
Présents :	38
Pouvoirs :	4
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
GALMICHE Edith	MARTINET Gilles Représenté par GRANDGIRARD Janine	BRODELLE Sonny Représenté par MANGE François
STOECKLIN Jean-Jacques	TISSERAND DENIS	TACHET Jean-Claude
SEGUIN Michel	MAUFFREY Gérard	DEMANGE René
SARRE Vincent	FORMET Arnaud	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	DIEUDONNE René	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	PINOT Régis	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	RICHE Jackie
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DIRAND Gérard	BERNARD Anne-Marie	PERNOT Jean
CARDOT Eliane	VALDENAIRE Sylviane	LALLOZ Jacques
PERNOT Jean Marie	CLAUDEL Hubert	

Absent(e)s : Mr JEUDY Jean Luc et Mr CARITEY Cyril.

Pouvoirs : Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr RIBAUD Alain donne pouvoir à Mr GRANDJEAN Michel.
Mme FRESLIER Marie-Claire donne pouvoir à Mme BERNARD Anne-Marie.
Mme KILLY Sonia donne pouvoir à Mr SAINTIGNY Henri.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mr GIRARD Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le club de badminton Lure Citers Mélisey utilise le gymnase de Mélisey. Ce club envisage de créer une école de badminton à Mélisey.

Il sollicite, à ce titre, une subvention de fonctionnement.

Après avis du bureau, il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de 200 pour 2019. Celle-ci étant versée, afin de faciliter la création de cette école pour les enfants du territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour le club de badminton Lure Citers Mélisey.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	0	0	0

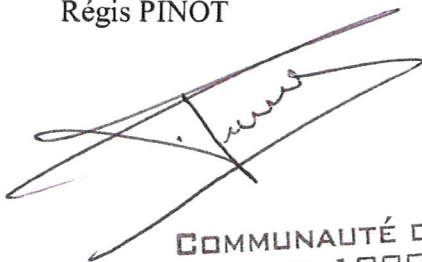
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS